

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Wilson Predator Point d'appât à usage unique avec bloc de warfarine
Code de produit : 7705530, 7705540, 7705550, 7715530, 7715540
Numéro d'hom. L.P.A. : 30854
Utilisation : Rodenticide
Restriction d'utilisation : Utiliser seulement tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.
Fabricant : Premier Tech Home & Garden Inc.
1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6C1
Tél. en cas d'urgence : 1-800-268-2806, option 5

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification Non classifié dans une classe de danger.

Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement :

Mention(s) de danger :

Conseil(s) de prudence :

Autres Dangers Risque d'endommager le sang et de réduire la capacité de coagulation du sang si avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
Ce produit contient les allergènes suivants : **lait et blé.**

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Warfarine	81-81-2	0,025

Les concentrations sont exprimées en % masse/masse

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur.

Peau Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Yeux Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion Dans tous les cas d'ingestion humaine, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets importants

Risque d'endommager le sang et de réduire la capacité de coagulation du sang si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer des saignements (nez, gencives, articulations, urine, utérus, hématomes sous-cutanés).

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

La vitamine K1, par injection intra-musculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent. Les allergènes présents dans le produit sont énumérés sur la face avant de l'étiquette. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Employer les moyens appropriés au feu ambiant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Aucun connu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et des vêtements de protection complets. Contenir le ruissellement pour prévenir la pollution.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Précautions individuelles :**

Porter des gants imperméables pour manipuler l'appât.
Ramasser le produit déversé sans faire de poussière.

Mesures d'urgence :

Aucune mesure d'urgence particulière requise.

Précautions environnementales :

Ne pas permettre au produit déversé d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres sources d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Ramasser le produit déversé immédiatement. Le placer dans un contenant fermé et étiqueté pour utilisation selon les instructions de l'étiquette ou pour l'élimination. Laver les surfaces contaminées avec du savon. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Lire l'étiquette du produit au complet avant l'utilisation. Garder hors de la portée des enfants. Porter des gants imperméables lors de la manipulation de l'appât. Laver les mains après l'emploi. Ne pas manipuler près de la nourriture, de la moulée ou de l'eau potable.

Conditions de sûreté en matière de stockage :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec, à l'écart des autres produits chimiques, de la nourriture et la moulée, et à l'abri des enfants et des animaux non-ciblés.

Incompatibilités :

Aucune connue.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE : Il n'y a pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucune exigence spécifique.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage : Aucune exigence spécifique.

Peau : Porter des gants imperméables, des souliers et des chaussettes. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude savonneuse avant de les réutiliser.

Voies respiratoires : Aucune exigence spécifique.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Bloc solide de couleur beige
Odeur	Grain cru
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/ point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Aucune donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log K _{ow})	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune connue
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Ne se produira pas
Conditions à éviter	Aucune connue
Matériaux incompatibles	Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

Voies respiratoires Peau Yeux Voies digestives

Toxicité aiguë :

CL₅₀ (Inhalation) (4h/rats) Aucune donnée disponible

DL₅₀ (orale) > 5000 mg/Kg (pour un appât contenant 0.025% de Warfarine)

DL₅₀ (cutanée) > 2000 mg/Kg (pour un appât contenant 0.025% de Warfarine)

Irritation et corrosion de la peau : Non-irritant

Irritation et lésions oculaires graves : Non-irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas un sensibilisant cutané

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique : Aucune donnée disponible

Expositions répétées : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus : Aucune donnée disponible

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité : Aucune donnée disponible

Effet sur ou via l'allaitement : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible

Information supplémentaire : Aucune donnée disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour la faune. Afin d'empêcher les oiseaux non-ciblés et les autres animaux d'avoir accès aux carcasses empoisonnées, les rongeurs morts doivent être enveloppés de façon sécuritaire et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Mobilité dans le sol

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Autres effets nocifs

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses (TGD) du Canada.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**CANADA****Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)**

N° d'hom. 30854 L.P.A.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Il y a des contraintes environnementales canadiennes spécifiques à la manipulation, à l'utilisation et à la disposition de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

Avertissement : ce produit contient les allergènes lait et blé.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

Date de révision : 2019-10-03

Glossaire des abréviations
ARLA: Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CAS: Chemical Abstracts Service (Numéro d'enregistrement)
CIRC: Centre international de Recherche sur le Cancer
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
FDS : Fiche de données de sécurité
LCPE : Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LPA : Loi sur les produits antiparasitaires
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH : Système Global Harmonisé